



**SAPEURS-POMPIERS**

Service départemental d'incendie  
et de secours de l'Ardèche

## DELIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

### DÉLIBÉRATION N° 2024-52

#### Étaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves  
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1<sup>er</sup> vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières (en visioconférence)  
Monsieur Laurent Marce, 3<sup>ème</sup> vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visioconférence)

#### Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours  
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours  
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources

#### Excusée :

Madame Sandrine Genest, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent Marce

Objet : Dispositif Fonds Verts – Dispositif DFCI – dépôt demande de subventions

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant que le SDIS de l'Ardèche dispose actuellement de deux équipes chargées du contrôle du respect des obligations légales de débroussaillage.

Considérant qu'une équipe est composée de deux agents en CDI recrutés depuis 2005 et qu'une équipe est composée de deux agents en CDD d'un an, mis en place en octobre 2023,  
Considérant que les deux CDD arrivent à leur terme et qu'il est proposé de prolonger ces contrats d'une année supplémentaire tout en demandant un cofinancement dans le cadre du dispositif fonds verts,  
Considérant que, dans le cadre de son dispositif de détection précoce des départs de feu, le SDIS de l'Ardèche dispose actuellement de 13 caméras et qu'il est proposé de compléter ces installations en implantant 6 caméras supplémentaires tout en demandant un cofinancement dans le cadre du dispositif de fonds DFCI,  
Considérant que le SDIS de l'Ardèche dispose d'une équipe spécialisée en brûlage dirigé dont le véhicule n'est pas suffisamment adapté et qu'il est proposé de procéder à l'acquisition d'un véhicule plus pénétrant et plus sécurisant,  
Considérant la nécessité d'acquérir un véhicule 4x4 de patrouille de type DUSTER pour assurer la surveillance précoce d'un départ de feu en complément de l'installation de nouvelles caméras

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**I. APPROUVE** les dépôts d'une demande de subventions suivantes :

• **Dépôt dossier subventions fonds verts :**

- Prolongement des deux CDD de la seconde équipe de débroussaillage :

Une aide à hauteur de 80 % (soit 66 608 euros) est demandée dans le cadre du fonds vert.

Postes de dépense	Montant
- Rémunération (salaire + charge) de deux agents	80 000 €
- Frais de carburant et pneumatiques	3 260 €
<b>Total</b>	<b>83 260 €</b>

• **Dépôt dossier subventions fonds DFCI :**

- Acquisition et équipement de 6 caméras de surveillance supplémentaires :

Une aide à hauteur de 80% (soit 140 000 euros) est demandée dans le cadre du fonds DFCI.

Postes de dépense	Montant HT
- Acquisition et équipement de 6 caméras avec report CODIS	160 000 €
- Frais administratifs convention d'occupation autorisation CNIL	15 000 €
<b>Total</b>	<b>175 000 €</b>

- Acquisition d'un véhicule 4x4 aménagé et de l'équipement nécessaire pour l'équipe brûlage dirigée :

Une aide à hauteur de 80% (soit 73 600 euros) est demandée dans le cadre du fonds DFCI.

Postes de dépense	Montant HT
- Acquisition d'un véhicule 4x4 type Ford Rangers	80 000 €
- Acquisition de matériels type débroussailleuses, tronçonneuses, drip torch, souffleurs	10 000 €
- Acquisition d'une radio mobile	2 000 €
<b>Total</b>	<b>92 000 €</b>

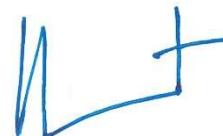
-Acquisition d'un véhicule de liaison 4x4 type DUSTER

Une aide à hauteur de 80% (soit 18 400 euros) est demandée dans le cadre du fonds DFCL.

Postes de dépense	Montant HT
- Acquisition d'un véhicule 4x4 type DUSTER	23 000 €
<b>Total</b>	<b>23 000 €</b>

II. **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires à cette démarche.

Le président  
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat